

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et
chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

CONSULTING

SAFEGE
7 et 9 rue du Luxembourg
BP37167
37071 TOURS CEDEX 2

Unité Ressource en Eau

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Nom Prénom : Aurore PASCAL

Visa : BARON Philippe

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

Sommaire

1.....	Préambule	2
2.....	Périmètre immédiat	3
2.1	Acquisition de parcelles	3
2.2	Panneau d'information	3
2.3	Clôture et portail	3
2.4	Bouées de balisage	3
2.5	Amélioration du dispositif de captage.....	3
3.....	Périmètre rapproché.....	4
3.1	Assainissement – Eaux usées.....	4
3.2	Stockage d'hydrocarbure.....	4
3.3	Ouvrages souterrains.....	5
3.4	Panneaux de limitation de vitesse	6
3.5	Suppression de la mare et dévoiement du ruisseau du Patureau.....	6
3.6	Suppression des gués.....	7
3.7	Vulnérabilité du cours d'eau de la Vrille.....	7
4.....	Récapitulatif des coûts de travaux.....	9
5.....	Indemnisations	9
6.....	Regime hydrologique de la Vrille	10
6.1	Synthèse hydrologique de la Vrille à la station d'Arquian	10
6.2	Débit de la Vrille à la prise d'eau et comparaison avec le volume prélevé	11
	Annexes	14

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

1 PREAMBULE

Une visite des parcelles bâties a été réalisée le **18 février 2020** au sein du périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau en Vrille sur la commune de SAINT AMAND EN PUISAYE (58).

L'objectif de ce document est de fournir un état des lieux des installations présentes et un inventaire des sources pouvant être à l'origine d'une pollution potentielle pour cette prise d'eau.

Sont également reprises dans ce rapport les prescriptions issues du rapport de l'hydrogéologue agréé M. AUROUX (rapport de janvier 2018), prescriptions mentionnées en italique.

Personnes ayant effectué les enquêtes terrain :

- M. FOURNIER Jean-Claude – Président du Syndicat d'eau
- Mme PASCAL Aurore – SAFEGE

Le plan d'ensemble est disponible en annexe 1.

Le tableau récapitulatif des installations est présenté en annexe 2.

Une synthèse sur le régime hydrologique de la Vrille complète ce document.

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

2 PERIMETRE IMMEDIAT

2.1 Acquisition de parcelles

"L'ensemble des terrains du PPI doit appartenir au SIAEP".

La prise d'eau est localisée sur la parcelle C 671 appartenant au Syndicat.

En revanche, les 3 autres parcelles du PPI (C 587, C 596 et C 597) appartiennent à des particuliers.

La surface à acquérir représente environ 4 ares.

Des négociations devront être entreprises avec les propriétaires pour les acquisitions de ces parties de terrain.

Avec les frais de notaire et le bornage, ceci peut être évalué à **1 500,00 € HT**.

2.2 Panneau d'information

"Au moins un panneau d'information sera posé portant l'inscription "captage pour l'alimentation en eau publique"."

La pose d'un panneau d'information est évaluée à **300,00 € HT**.

2.3 Clôture et portail

"Le PPI doit être entièrement clos et accessible par un portail fermé".

La pose d'une clôture autour du périmètre immédiat, clôture en panneaux rigides plastiques, avec portail fermant à clé est évaluée à **8 000,00 € HT**.

2.4 Bouées de balisage

"Des bouées de balisage doivent être posées."

Les bouées sont à placer pour protéger la prise d'eau et empêcher l'approche d'embarcations ou de baigneurs.

On peut estimer la mise en place d'une ligne de bouées à l'amont et à l'aval, ainsi que 2 panneaux indicatifs à **1 500,00 € HT**.

2.5 Amélioration du dispositif de captage

"Il est conseillé d'améliorer le dispositif de captage après un rapide diagnostic du captage actuel avec par exemple le passage d'une caméra vidéo (état de la canalisation vers la station de pompage)."

Le coût du passage caméra peut être évalué à **1 000,00 € HT**.





Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

3 PERIMETRE RAPPROCHE

3.1 Assainissement – Eaux usées

Légende sur le document cartographique :

- Installations conformes** (d'après le diagnostic du SPANC) :
-  ➤ Fosse toutes eaux puis épandage
 -  ➤ Micro-station d'épuration individuelle
- Installations non conformes** (d'après le diagnostic du SPANC) :
-  ➤ Fosse septique puis épandage
 -  ➤ Pas de dispositif ou rejet au fossé

11 habitations sont présentes dans le périmètre rapproché et sont assainies de manière individuelle.

La réglementation impose :

- Une fosse toutes eaux pour le pré-traitement des eaux vannes et ménagères,
- Un épandage pour le système de traitement.

3 habitations possèdent ce dispositif : aucun travaux n'est à prévoir.

On retrouve également le principe de pré-traitement et de traitement dans l'installation de dispositifs compacts, comme c'est le cas pour 2 maisons ici (dispositif dénommé "micro-station"). Ces dispositifs sont conformes.


En revanche les 6 autres habitations possèdent des dispositifs non réglementaires et devront être réhabilités. Le coût d'un dispositif complet peut atteindre 8 000,00 € HT, soit un maximum de **48 000,00 € HT**, à la charge des propriétaires.

A noter qu'une visite à la parcelle doit être nécessaire au préalable afin de déterminer la filière à mettre en place en fonction de la nature des sols et le dimensionnement.

3.2 Stockage d'hydrocarbure

Seule une cuve à fuel aérienne a été répertoriée.

Légende sur le document cartographique :

-  Cuve à fuel aérienne à mettre en rétention

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé



En application de la réglementation en vigueur (arrêté du 26 février 1974 et du 1er juillet 2004), les réservoirs d'hydrocarbures aériens doivent être équipés d'un bac de rétention à partir de 120 litres.

N° de visite	Section et N°	Stockage hydrocarbures	Date d'installation	Travaux à prévoir
12	ZD 53	Pour le chauffage : Cuve à fuel aérienne simple paroi de 2 500 L placée à l'intérieur sur aire cimentée	1980	Prévoir un bac de rétention

Le coût d'installation d'un bac de rétention pour la cuve de 2 500 L est estimé à **1 000,00 € HT**. Ces travaux, relevant de la réglementation générale, sont à la charge du propriétaire.

3.3 Ouvrages souterrains

Légende sur le document cartographique :

-  puits
-  puits à sécuriser

6 puits ont été répertoriés dans le périmètre rapproché. Parmi eux, 5 sont protégés de manière satisfaisante (rehausse et dalle de fermeture).

Le dernier puits (parcelle C 806) sera à sécuriser. Il est actuellement ouvert au ras du sol, avec une palette posée sur le dessus. Les travaux de sécurisation sont estimés à **500,00 € HT** (rehausse + capot), à la charge du propriétaire.

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

3.4 Panneaux de limitation de vitesse

"Mise en place d'une signalisation spécifique sur le tronçon du PPR (limitation de vitesse à 70 km/h, panneau d'information, etc...) sur la RD."

Deux panneaux de limitation de vitesse sont à prévoir sur la route départementale n°955, à chaque entrée dans le périmètre rapproché.

Le coût d'installation peut être de **1 500,00 € HT**.

"Panneaux d'information sur les voies (chemin, piste, etc...) et limitation des vitesses à 50 km/h".

Deux panneaux de limitation de vitesse pourraient être installés sur le chemin départemental n°251, à chaque entrée dans le périmètre rapproché.

Le coût d'installation peut être de **1 500,00 € HT**.

Des panneaux d'information pourraient être installés :

- à l'entrée et à la sortie du CD 251,
- à l'entrée et à la sortie de la RD 955,

pour un coût de l'ensemble à **1 200,00 € HT** (300€ par panneau).

3.5 Suppression de la mare et dévoiement du ruisseau du Patureau

"Suppression de la mare "eau croupie" et dévoiement du fossé / ruisseau du Patureau en aval de la prise d'eau."

Les travaux de dévoiement du ruisseau ont été évalués à **12 000,00 € HT**.

Un déboisement de 400 m² sera sans doute nécessaire, chiffré à **4 500,00 € HT**.

Un dossier de déclaration de travaux sur cours d'eau, au titre de la loi sur l'eau, sera déposé par la collectivité avant la réalisation des travaux (cf. annexe 3).

Pour la déviation en dehors de la propriété du Syndicat, une convention devra être signée avec les propriétaires concernés.

En ce qui concerne la mare, après visite sur le site en avril 2022, il a été constaté qu'elle se comble naturellement d'elle-même.

Aucun travaux ne sera donc prévu sur cette mare, qui se comblera d'elle-même au fur et à mesure des années.

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

3.6 Suppression des gués

"Suppression des gués et accès directs à la rivière que ce soit pour les animaux ou pour les véhicules."

Aucun gué ou accès direct à la rivière n'a été recensé dans l'emprise du périmètre rapproché.

Dans le cas où un propriétaire signalerait un gué ou abreuvoir dans l'enceinte de la zone de protection, leur suppression ou leur remplacement sera sans charge financière pour l'exploitant (travaux à la charge du Syndicat d'Eau).

3.7 Vulnérabilité du cours d'eau de la Vrille

Afin d'appréhender la vulnérabilité du cours d'eau de la Vrille à une éventuelle pollution ponctuelle au droit des routes départementales 955 et 251, il est proposé d'estimer le temps de concentration des 4 fossés de la Vrille situés dans le périmètre rapproché (cf. carte en page suivante).

Les temps de concentration ont été estimés à partir de la méthode de Kirpich.

Cette méthode est adaptée aux bassins versants dont la superficie varie entre 0,4 ha et 81 ha, dont les sols sont argileux et dont la pente moyenne est comprise entre 3% et 10%.

Le temps de concentration est alors calculé à partir de l'équation suivante :

$$T_c = \frac{(0,000325 \times L^{0,77})}{S^{0,385}}$$

T_c : Temps de concentration (en heure)

L : Longueur maximale du parcours de l'eau dans le bassin versant (en m), soit la longueur totale de chacun des fossés

S : Pente longitudinale moyenne du bassin versant, en suivant l'écoulement de l'eau

Les caractéristiques (longueur et pente) des 4 fossés sont estimées à partir des valeurs indiquées sous Géoportail.

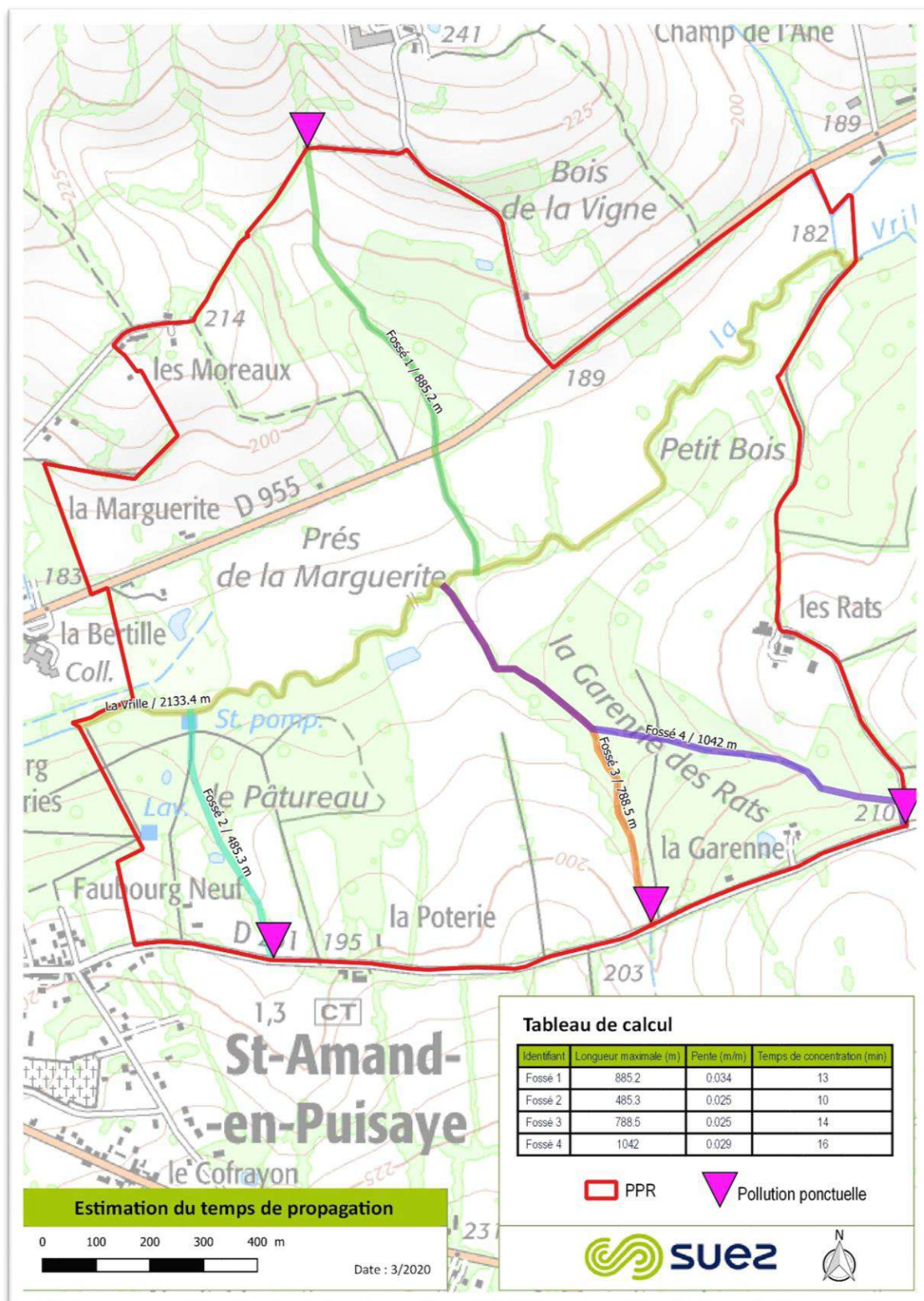
Les résultats sont ainsi présentés dans le tableau suivant :

Identifiant	Pente (m/m)	Temps de concentration (min)
Fossé 1	0.034	13
Fossé 2	0.025	10
Fossé 3	0.025	14
Fossé 4	0.029	16

Le fossé 2 présente le temps de concentration le plus court avec seulement 10 minutes, qui s'explique par une pente relativement élevée (3%) et une longueur de parcours de l'eau relativement faible.

Prise d'eau en Ville à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé



Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

4 RECAPITULATIF DES COUTS DE TRAVAUX

Descriptif des travaux	A la charge des propriétaires	A la charge du Syndicat
Périmètre immédiat		
Acquisition de parcelles		1 500,00
Panneau d'information		300,00
Clôture et portail		8 000,00
Bouées de balisage		1 500,00
Amélioration du dispositif de captage / passage caméra		1 000,00
Périmètre rapproché		
6 assainissements individuels à réhabiliter	48 000,00	
Hydrocarbures – 1 cuve à mettre en rétention	1 000,00	
1 puits à sécuriser	500,00	
4 panneaux de limitation de vitesse (RD 955 et CD 251)		3 000,00
4 panneaux d'information		1 200,00
Suppression de la mare, dévoiement du ruisseau, achat et divisions de parcelles		16 500,00
Suppression des gués		Sans objet
TOTAL	49 500,00	33 000,00

5 INDEMNISATIONS

L'article L 1321.2 du Code de la Santé Publique reconnaît le droit à indemnisation pour les propriétaires ou occupants de terrains compris dans les périmètres de protection, si les mesures prises pour assurer la protection du point d'eau sont de nature à entraîner à leur égard un préjudice **direct, matériel et certain**.

Ainsi pour les propriétaires, dont les préjudices et/ou contraintes seraient avérés et subis, une possibilité d'indemnisation pourra être envisagée.

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

6 REGIME HYDROLOGIQUE DE LA VRILLE

6.1 Synthèse hydrologique de la Vrille à la station d'Arquian

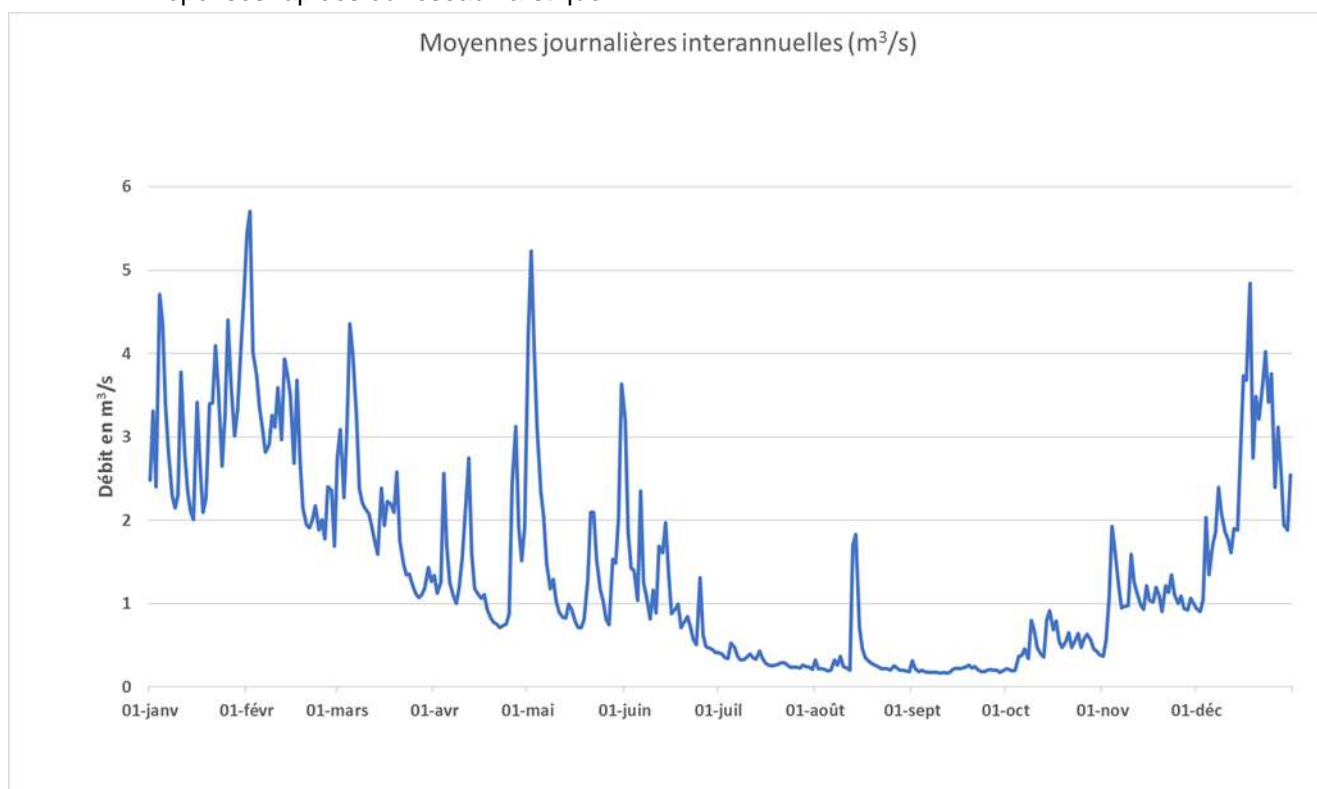
Depuis 2010, la plus proche station hydrométrique sur la Vrille est située à Arquian (station n°K4123010), à 7,5 km en aval de la prise d'eau de Saint-Amand-en-Puisaye. La surface du bassin versant considéré à la station est de 167 km². Le traitement des données issues de la banque hydro (www.hydro.eaufrance.fr) nous fournit les informations suivantes.

6.1.1 Débits Moyens Annuels, Mensuels et Journaliers

- Les données disponibles permettent de calculer le module suivant :

Période de données exploitables	Débit moyen inter-annuel
2010 – 2020 : 10 ans	1,45 m³/s

- La figure suivante présente un régime hydrologique de type pluvial, caractérisé par une alternance annuelle unique entre hautes (forts débits de décembre à février) et basses eaux (faible débit de juillet à septembre). L'alimentation des bassins versants se fait majoritairement via les précipitations sous forme de pluies, directement ou via les réponses rapides du réseau karstique.



- Les moyennes mensuelles interannuelles suivantes permettent de mettre en évidence les mois les plus sujets aux inondations et de déterminer la période d'étiage.

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Moyennes mensuelles interannuelles (m³/s)	3,13	3,02	2,07	1,41	1,71	1,13	0,32	0,36	0,20	0,51	1,09	2,49

6.1.2 Statistiques

Les données hydrologiques relevées ces 10 dernières années à la station d'Arquian ont permis d'établir ces statistiques :

- **Maximum connu** (par la banque hydro) :

Débit instantané maximal (m3/s)	26.40 #	28/05/2016 21:42
Hauteur maximale instantanée (mm)	2800	28/05/2016 21:42
Débit journalier maximal (m3/s)	25.80 #	31/05/2016

- **VCX10** (débits maximaux sur 10 jours consécutifs (2011 - 2019)) :

	Année	Date	Q (m3/s)	#	
Maximum connu :	P	2018	19 janv. - 28 janv.	12.500	#

Xo : 6.590 m3/s
Gradex : 3.016 m3/s

Débits (m3/s) - Intervalle de confiance 95%		
Décennale	4.070	[0.000 ; 6.730]
Quinquennale	5.160	[0.129 ; 8.130]
Biennale	7.700	[4.820 ; 13.000]

Ces tableaux donnent des informations sur les risques de crues.

- **VCN10** (débits minimaux sur 10 jours consécutifs (2011 - 2019)) :

	Année	Date	Q (m3/s)	Qsp	#
Minimum connu :	P	2019	27 août - 05 sep.	0.058	# 0.3

. Médiane expérimentale : 0.124 m3/s
. Moyenne : -0.915 m3/s
. Ecart-type : 0.179 m3/s

Débits (m3/s) - Intervalle de confiance 95%		
Biennale	0.122	[0.086 ; 0.171]
Quinquennale	0.086	[0.053 ; 0.117]
Décennale	0.072	[0.039 ; 0.099]

Ces tableaux donnent des informations sur les périodes d'étiage.

6.2 Débit de la Vrille à la prise d'eau et comparaison avec le volume prélevé

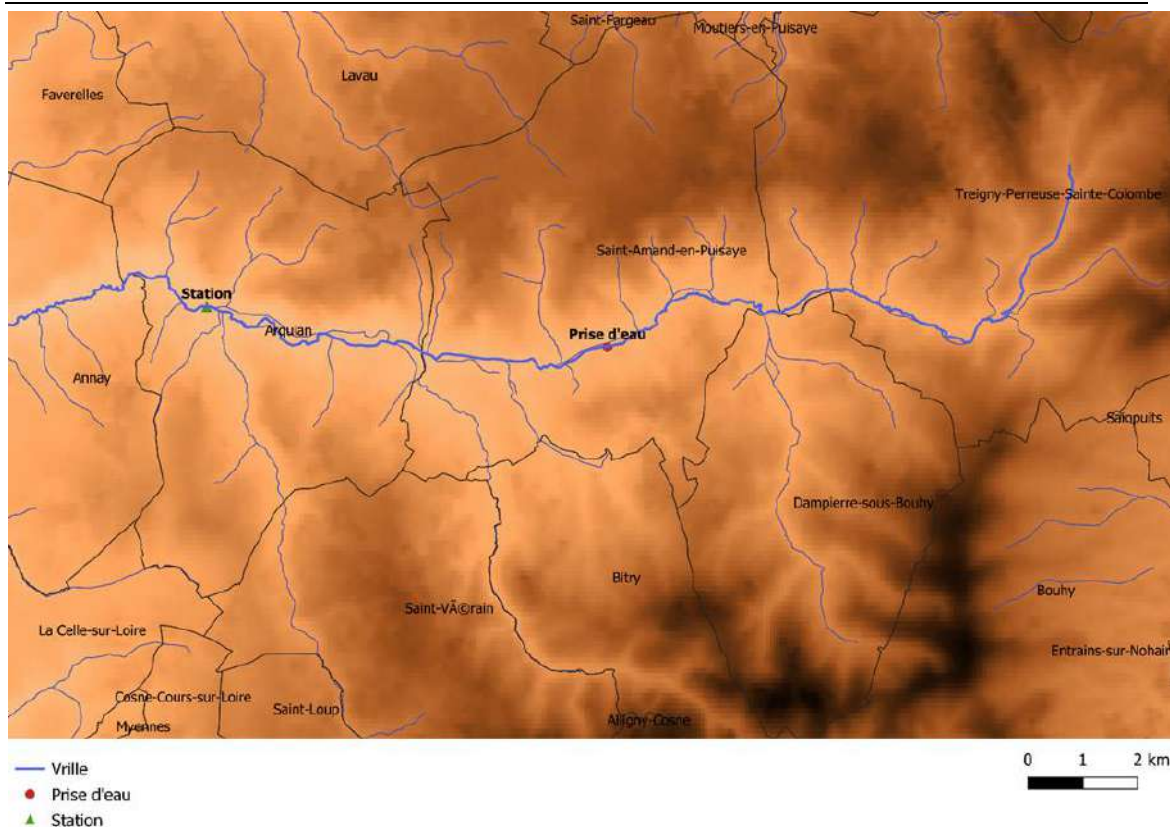
6.2.1 Méthode de calcul de la lame d'eau

Afin d'estimer le débit de la Vrille au niveau de la prise d'eau de Saint-Amand-en-Puisaye, les débits et statistiques de la station d'Arquian présentés dans les paragraphes précédents seront utilisés en considérant les éléments suivants :

- le chevelu de la Vrille est homogène depuis la tête de bassin versant jusqu'à la station hydrologique d'Arquian (figure ci-dessous),
- par conséquent, la lame d'eau écoulée au niveau de la prise d'eau sera extrapolée à partir des données de la station d'Arquian au prorata de la surface du bassin versant considéré, soit une surface de 70 km².

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé



6.2.2 Comparaison lame d'eau/volume prélevé

La capacité de prélèvement de la prise d'eau est de 60 m³/h, soit 0,016 m³/s, pour un débit sollicité de 1200 m³/jour sur 20h. Les tableaux suivants présentent les différentes valeurs de lames d'eau de la Vrille à Saint-Amand-en-Puisaye extrapolées à partir de la station hydrométrique d'Arquian. Pour chacune d'entre elles est associé la part (en pourcentage) prélevée à la prise d'eau.

Période de données exploitables	Débit moyen annuel extrapolé (m ³ /s)	Part prélevée sur la lame d'eau écoulee
2010 – 2020 : 10 ans	0,6	2,6%

Période de retour	Débit VCN10 extrapolé (m ³ /s)	Part prélevée sur la lame d'eau écoulee
Biennale	0,05	32%
Quinquennale	0,04	40%
Décennale	0,03	53%

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

	Débit minimum connu extrapolé (m³/s)	Part prélevée sur la lame d'eau écoulée
Minimum connu (été 2019)	0,02 m ³ /s	80%

NB : On rappelle qu'une mesure de débit effectuée en septembre 1996 (basses eaux) au niveau de la prise d'eau de Saint-Amand-en-Puisaye fournissait une valeur de débit de 0,04 m³/s (144 m³/h). Cette valeur se rapproche de celle d'une quinquennale sèche, ceci étaye donc la cohérence des calculs présentés ci-dessus.

Prise d'eau en Vrille à Saint Amand en Puisaye

Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties et chiffrage des travaux demandés par l'hydrogéologue agréé

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'ensemble de l'inventaire des risques

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des installations

Annexe 3 : Dossier de déclaration de travaux – dévoiement du ruisseau du Patureau

SIAEP DE LA PUISAYE

Prise d'eau dans la Vrille située à Saint Amand en Puisaye



Inventaire des risques de pollution sur les parcelles bâties

(Enquête réalisée le 18 février 2020)
échelle : 1/6000 ème



LEGENDE :

Assainissement individuel :


Installations conformes

-  Fosse toutes eaux puis épandage
-  Micro-station d'épuration individuelle



Installations à réhabiliter

-  Fosse septique puis épandage
-  Pas de dispositif, rejet au fossé ou non renseigné

Stockages :

-  Cuve à fuel aérienne à sécuriser

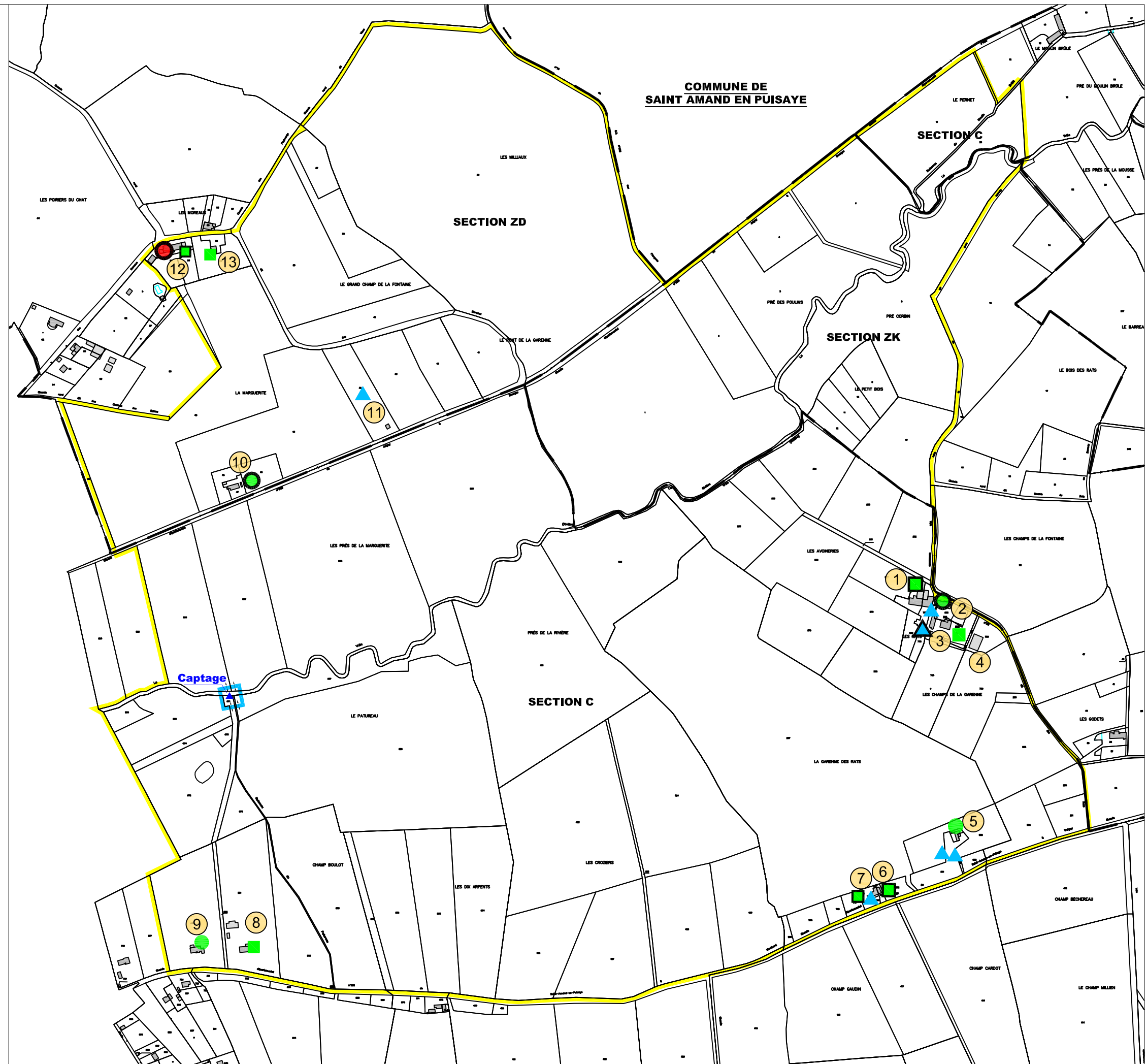
Ouvrages souterrains :

-  Puits
-  Puits à sécuriser

-  Numéro des propriétaires



SAFEGE
Dernière mise à jour : 20 février 2020



SIAEP DE LA PUISAYE

Périmètres de protection de la prise d'eau en Vrille
située sur la commune de SAINT AMAND EN PUISAYE

Inventaire des risques potentiels de pollution
Compte-rendu de l'enquête effectuée le 18 février 2020

	N°	Sections et numéros des parcelles	Propriétaires et Lieux-dits	Evacuation des eaux ménagères	Evacuation des eaux vannes	Evacuation des eaux pluviales	Puits prof.	Chauffage	Remarques
Q	1	C 276 C 781	Mme DOUBRE Nicole 3 Les Rats 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE		dans une fosse septique puis plateau absorbant	sur le terrain	non	électricité bois	• prévoir une réhabilitation du dispositif d'assainissement
	2	C 802	Mme BATAS-BJELIC Laurine 3 Les Rats 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE			sur le terrain	oui ?	gaz	• prévoir une réhabilitation du dispositif d'assainissement • puits rehaussé de 0,30m
T	3	C 806	M. DELORME Emmanuel 1 Les Rats 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	dans une fosse toutes eaux puis épandage		sur le terrain	oui ?	pompe à chaleur	• assainissement réalisé en 2012 • pas de vidange de la fosse (résidence secondaire) • puits inutilisé fermé au ras du sol par une palette • prévoir une sécurisation du puits (rehausse et plaque de fermeture)
V	4	C 758	M. DELAPIERRE Denis Les Marlots 58310 BOUHY Adresse de la parcelle : Les Champs de la Garenne 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	sans objet		sur le terrain	non	sans objet	• hangar de stockage de paille
V	5	C 289	M. LE COZ Alain 5 La Garenne 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	micro-station d'épuration puis rejet au fossé		sur le terrain	oui ~3m oui ~3m	gaz	• assainissement réalisé en 2012 • dernier curage en 2019 • 2 puits inutilisés, rehaussés de 0,50m et fermés
V	6	C 796	M. LACHENY Adrien 49 rue Edouard Grimaux 17300 ROCHEFORT Adresse de la parcelle : 3 La Garenne 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	dans une fosse septique puis fossé		dans le fossé	non	bois	• fosse réalisée par le propriétaire et installée en 2009 • pas de vidange récente • prévoir une réhabilitation du dispositif d'assainissement
V	7	C 738	M. DANHIEUX Alistair 1 La Garenne 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	dans une fosse septique puis fossé		sur le terrain	oui ~4m	bois	• fosse vidangée régulièrement • prévoir une réhabilitation du dispositif d'assainissement • puits utilisé pour l'arrosage, rehaussé de 0,20m et fermé par une dalle en béton

	N°	Sections et numéros des parcelles	Propriétaires et Lieux-dits	Evacuation des eaux ménagères	Evacuation des eaux vannes	Evacuation des eaux pluviales	Puits prof.	Chauffage	Remarques
Q	8	C 581	M. ou Mme DUMONT Michel Route des Thus 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	fosse toutes eaux puis épandage		sur le terrain	non	électricité bois	• assainissement réalisé en 2008 • dernière vidange en 2017
V	9	C 661	M. GIESBERGER Alain 3 route des Thus 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	micro-station d'épuration puis rejet dans la mare		dans la mare	non	électricité	• assainissement réalisé en 2012 • dernier curage en 2019
V	10	ZD 47	Mme CHALAK Rama 7 rue Molitor 75016 PARIS Adresse de la parcelle : Route de Saint Sauveur 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	dans une fosse ?		dans la fosse et sur le terrain	non	électricité bois	• pas d'information sur l'installation de la fosse • prévoir une réhabilitation du dispositif d'assainissement
V	11	ZD 44	M. BOURGEOIS Jean-Robert 31 Faubourg des Poteries 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE Adresse de la parcelle : La Marguerite 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	sans objet		sur le terrain	oui 1m	sans objet	• hangar, pas de stockage • puits inutilisé avec rehausse de 0,50m et fermé par une dalle en béton
Q	12	ZD 53	M. PAGE Bernard 3 Les Moreaux 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	dans un bac dégraisseur puis drainage	dans une fosse septique	récupération et dans un puisard	non	fuel	• dernière vidange de la fosse en 2020 • prévoir une réhabilitation du dispositif d'assainissement • cuve à fuel aérienne simple paroi de 2500 L, datant de 1980, placée à l'intérieur sur aire cimentée • prévoir la sécurisation de la cuve à fuel (bac de rétention)
V	13	ZD 56	Mme ROUILLARD Martine 2 Les Moreaux 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	fosse toutes eaux puis épandage		dans le fossé	non	gaz et bois	• assainissement réalisé vers 1986 • dernière vidange en 2017 • diagnostic du spanc : dispositif acceptable

Informations obtenues :

V = Visite
Q = Questionnaire
T = Téléphone

Personne présente lors des visites :

- M. FOURNIER Jean-Claude - Président du SIAEP de la Puisaye
- Mme PASCAL Aurore - Représentant la Société SAFEGE

S20NNP007 – 20NCL025
08 juin 2022

SIAEP DE LA PUISAYE

Dévolement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en
Puisaye (58)

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

CONSULTING

SAFEGE
7 et 9 rue du Luxembourg
BP37167
37071 TOURS CEDEX 2

Unité Ressource en Eau

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

Sommaire

1.....	Identité du demandeur	2
1.1	Maître d'ouvrage	2
1.2	Maître d'œuvre	2
2.....	Rubriques de la nomenclature.....	2
3.....	Descriptif de la demande.....	3
4.....	Localisation du site du projet.....	5
5.....	Localisation du fossé du Patureau et de la mare	6
6.....	Descriptif des travaux envisagés	7
6.1	Dévoisement du fossé / ruisseau du Patureau	7
6.2	Devenir de la mare	8
7.....	Patrimoine écologique	9
8.....	Reportage photographique (avril 2022)	11

Tables des illustrations

Figure 3-1 :	Photographies de la prise d'eau (février 2020)	3
Figure 3-2 :	Photographie de la mare (avril 2022)	4
Figure 4-1 :	Localisation de la prise d'eau vue IGN (source : Géoportail)	5
Figure 4-2 :	Localisation de la prise d'eau vue aérienne (source : Géoportail).....	5
Figure 5-1 :	Localisation du fossé et de la mare (extrait cadastral) - SITUATION ACTUELLE	6
Figure 6-1 :	Localisation du fossé et de la mare (extrait cadastral) - SITUATION FUTURE	7
Figure 7-1 :	Localisation des ZNIEFF (source : INPN).....	9

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

1 IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1 Maître d'ouvrage

S.I.A.E.P. de LA PUISAYE
17 route de Dampierre
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE

Tél : 03 86 39 67 30
mail : siaep.puisaye@orange.fr

Représenté par Monsieur Jean-Claude FOURNIER, Président.

N° SIRET : 255 800 716 00011

1.2 Maître d'œuvre

SAFEGE / SUEZ CONSULTING

7 et 9 rue du Luxembourg
BP 37167
37071 TOURS Cedex 2
02 47 51 12 12

Interlocuteur : Mme PASCAL Aurore

2 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

Le projet de dérivation du ruisseau du Patureau est soumis à la rubrique suivante, selon l'article R214-1 du Code de l'Environnement :

<p>3. 1. 2. 0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :</p> <p>1° - Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m</p> <p>2° - Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m</p> <p>▪ Le projet de dévoisement du ruisseau porte sur une longueur d'environ 50 m</p> <p style="text-align: right;">⇒ DECLARATION</p>	<p>Autorisation</p> <p>Déclaration</p>
---	--

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

3 DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Le Syndicat d'Eau de la Puisaye assure la gestion de la production et de la distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire (plus de 5 000 habitants répartis sur 9 communes).

Il dispose notamment d'une prise d'eau en Vrille à SAINT AMAND EN PUISAYE, exploitée à 60 m³/h.

En application de la législation en vigueur, des périmètres de protection doivent être instaurés autour des captages d'eau potable.

Pour la prise d'eau en Vrille, cette procédure est en cours de phase administrative, préalable à l'enquête publique.

Les périmètres de protection de la prise d'eau en Vrille ont été définis par M. François AUROUX, hydrogéologue agréé, dans son rapport en date du 4 janvier 2018.

Les préconisations émises par l'hydrogéologue agréé concernent les travaux suivants :

Dévoisement du fossé / ruisseau du Patureau en aval de la prise d'eau

Actuellement le fossé du Patureau arrive au cours d'eau de la Vrille à une dizaine de mètres en amont de la prise d'eau :

Figure 3-1 : Photographies de la prise d'eau (février 2020)



ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

Suppression de la mare « eau croupie »

Figure 3-2 : Photographie de la mare (avril 2022)



La mare alimente naturellement le ruisseau du Patureau.

Les travaux envisagés pour répondre aux préconisations de l'hydrogéologue agréé font l'objet de la présente demande.

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

4 LOCALISATION DU SITE DU PROJET

Figure 4-1 : Localisation de la prise d'eau vue IGN (source : Géoportail)

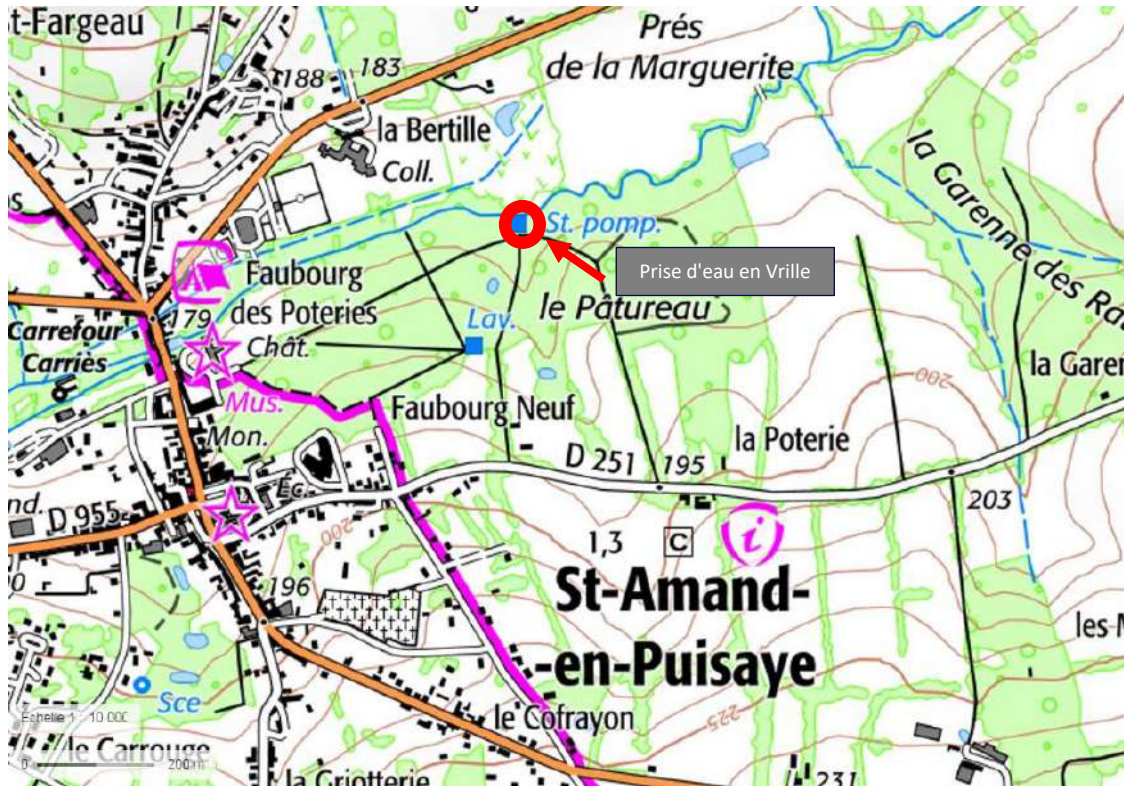
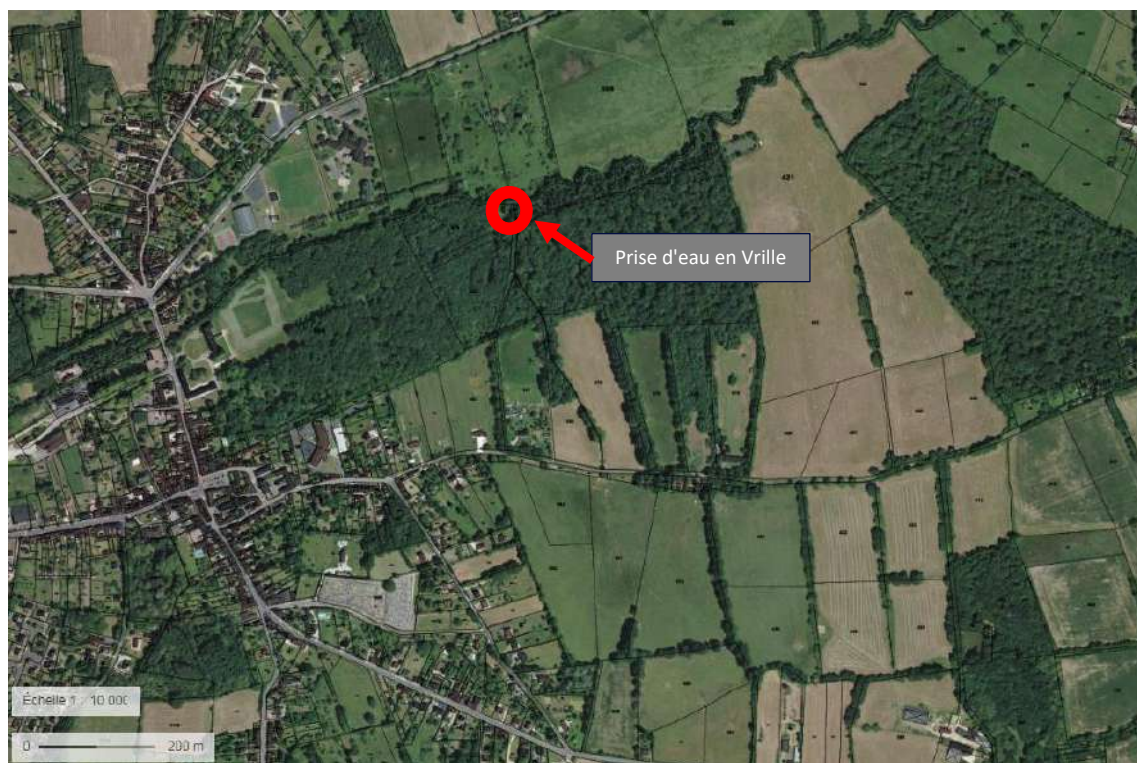


Figure 4-2 : Localisation de la prise d'eau vue aérienne (source : Géoportail)



ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

5 LOCALISATION DU FOSSE DU PATUREAU ET DE LA MARE

Figure 5-1 : Localisation du fossé et de la mare (extrait cadastral) - SITUATION ACTUELLE



6 DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

6.1 Dévoisement du fossé / ruisseau du Patureau

6.1.1 Schéma de l'aménagement futur

Figure 6-1 : Localisation du fossé et de la mare (extrait cadastral) - SITUATION FUTURE



Propriété des parcelles :

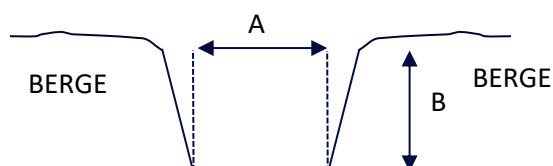
- La parcelle du chemin d'accès C 671 appartient au Syndicat d'Eau de la Puisaye ;
- Les parcelles C 673, 674 et 675 appartiennent à un même propriétaire privé.

6.1.2 Caractéristiques des travaux

Longueur de fossé à créer :

- Environ 50 m de fossé au total (dont 35 m en terrain privé),
- Dont 15 m de fossé busé 40 x 40 cm, sous le passage du chemin,
- Prévision de 3 méandres.

Les dimensions du nouveau lit du fossé resteront identiques à celles actuelles, à savoir :



A = largeur du lit mineur : 40 cm

B = hauteur des berges : 40 cm

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

Sur une distance d'environ 30 mètres, l'ancien lit du ruisseau sera comblé par des matériaux inertes et non polluants.

Au préalable, le substrat sera récupéré et placé dans le nouveau lit du ruisseau.

6.1.3 Date de réalisation des travaux

Les travaux ne seront engagés qu'après la signature de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau en Vrille, dont la prise pourrait être effective au premier trimestre 2023 :

- Enquête publique : prévision septembre / octobre 2022 – durée 1 mois
- Conclusions du commissaire-enquêteur (sous 1 mois) : novembre 2022
- Prise de l'arrêté préfectoral de DUP : janvier / février 2023

Les travaux de dévoisement du fossé pourraient être réalisés sur une durée estimée d'une semaine.

L'entreprise sera choisie ultérieurement.

Les travaux pourraient être organisés entre mars et octobre 2023, en favorisant la période de juillet à septembre.

Il n'y a pas d'activité sur le site, pas d'habitation, ni de passage de véhicules ; les travaux n'engendreront pas de gêne pour les particuliers.

6.1.4 Convention de travaux en terrain privé

Pour la réalisation des travaux sur sa parcelle C 675, le Syndicat devra obtenir l'accord du propriétaire (convention à prévoir).

6.2 Devenir de la mare

Après visite sur le site, il a été constaté que la mare se comble naturellement d'elle-même.

Aucun travaux ne sera donc prévu sur cette mare, qui se comblera d'elle-même au fur et à mesure des années.

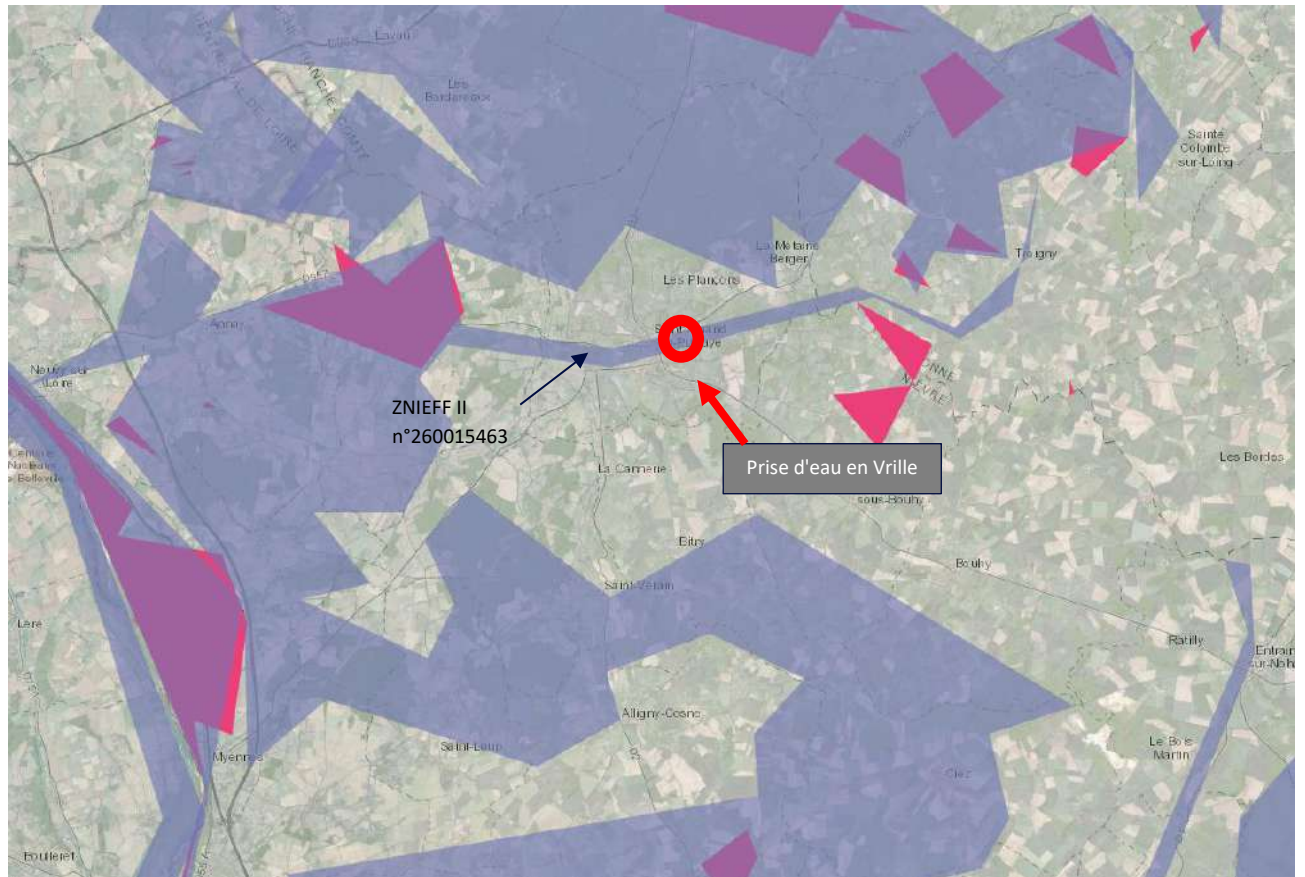
ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

7 PATRIMOINE ECOLOGIQUE

Les abords de la prise d'eau sont situés à l'intérieur de la ZNIEFF de type 2 n°260015463 dénommée "Puisaye Nivernaise, Forterre et Vallée de la Vrille".

Figure 7-1 : Localisation des ZNIEFF (source : INPN)



Ce territoire comprend différents ensembles paysagers avec :

- ▷ la vallée alluviale de la Vrille au nord (de sa source à la Loire), encadrée de ripisylves et de prairies bocagères à maillage dense,
- ▷ les collines de la Haute-Puisaye nivernaise avec les sables et argiles de l'Albien et les argiles à silex de l'Eocène, structures géologiques sur lesquels alternent bocage, forêt et petites parcelles cultivées,
- ▷ des plateaux calcaires céréaliers du Portlandien (Jurassique supérieur) ponctués ici et là de quelques boisements et de petits secteurs de friches sur les pentes calcaires.

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

Ce site est d'intérêt régional pour ses nombreux habitats forestiers, ses prairies humides ou sèches, ses cours d'eau, ses plans d'eau, ses zones cultivées de manière extensive, ainsi que pour le cortège d'espèces de faune et de flore qui y évolue.

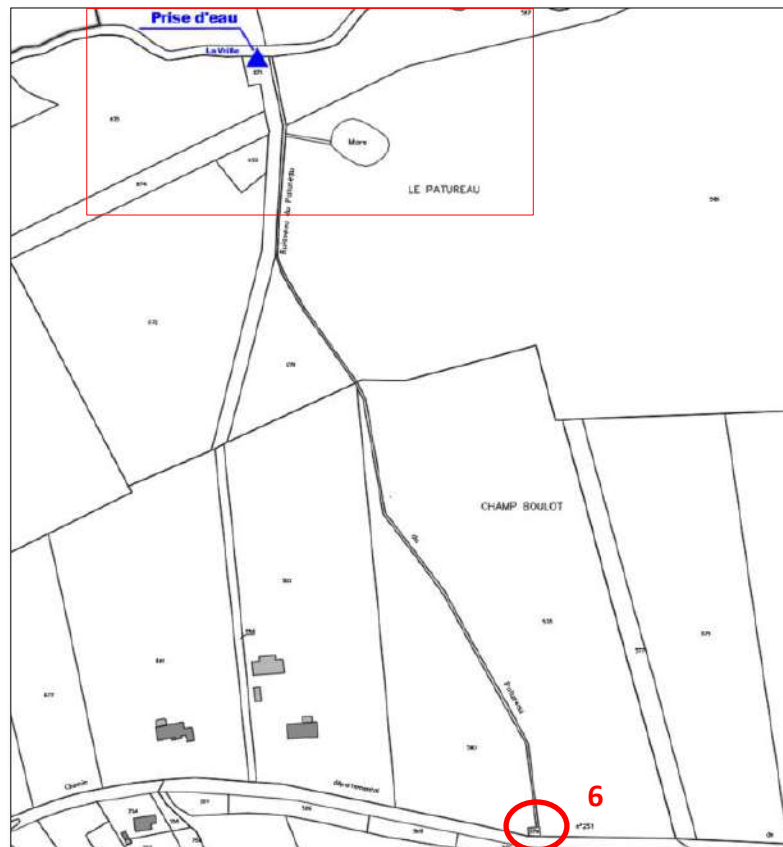
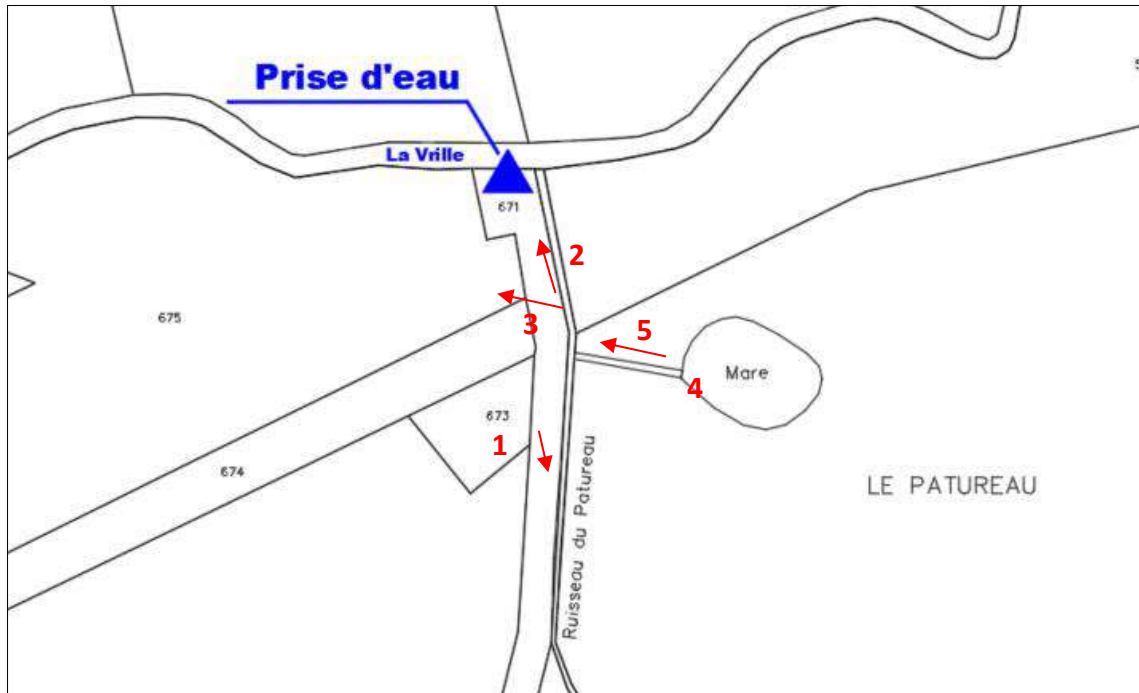
Hormis cette ZNIEFF de type II, le site du projet n'est inclus dans aucune zone naturelle remarquable (Natura 2000).

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)

8 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE (AVRIL 2022)

Localisation des prises photographiques :



S20NNP007

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)



Photo 1



Photo 2

Fossé / Ruisseau du Patureau



Photo 3

Traversée de chemin à prévoir (busage)

ANNEXE 3 - AU DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dévoisement du ruisseau du Patureau à Saint Amand en Puisaye (58)



Photo 4

Sortie de la mare (assèchement visible)



Photo 5

Fossé en sortie de mare, qui rejoint le Patureau



Photo 7

Activité en amont du Ruisseau : lavoir